



Hongrie : contre l'interdiction de la Pride de Pécs !

Cher Dr Gábor Garamvári,

Je vous écris car je suis profondément préoccupé par la loi III de 2025, adoptée au printemps dernier, qui autorise l'interdiction des rassemblements organisés pour défendre l'égalité des droits des minorités sexuelles et de genre, impose des amendes aux participants pour des infractions mineures et engage la responsabilité pénale des organisateurs. La loi autorise également les autorités à recourir à la reconnaissance faciale pour identifier les participants. Cet amendement viole clairement les obligations internationales et régionales de la Hongrie en matière de droits humains, notamment la liberté de réunion pacifique, la liberté d'expression, le droit à la vie privée et le droit à la non-discrimination.

Les organisateurs de la Pride de Pécs et la police travaillent ensemble depuis cinq ans pour garantir la sécurité et la dignité de tous les participants, ce que cette loi fondée sur des mensonges cherche à empêcher. Cette restriction illégale porte atteinte à notre liberté de réunion pacifique. En tant que policiers, il est de votre devoir de respecter, de protéger et de promouvoir le droit des personnes à se réunir pacifiquement, et de ne pas recourir à la force lorsqu'elles souhaitent exprimer pacifiquement leurs opinions. L'ensemble de la société hongroise et le monde entier observent la manière dont la police de Pécs va gérer la situation après le comportement professionnel de la police de Budapest en juin. Je souhaite que les participants à la 5e marche des fiertés puissent défiler en toute sécurité et dans le calme dans les rues de Pécs. C'est un moment décisif où vous devez décider de protéger les droits humains.

Je vous demande de veiller, conformément aux engagements pris par la Hongrie en matière de droits humains, à ce que la Pride de Pécs se déroule sans entrave, en toute sécurité et dans le calme, le 4 octobre.

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par sa Présidente, Anne Savinel-Barras. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes